



# L'OIN en Guyane



## Questions Réponses GRAND PUBLIC

---

### Les ventes de terrain actuelles sont-elles bloquées ?

*Non*

Chaque propriétaire d'un bien peut vendre s'il le souhaite. Votre notaire est en mesure de vous apporter les informations nécessaires sur les processus à suivre.

- Si le terrain est en ZAD (ou préZAD, jusqu'au passage en ZAD), l'EPFA Guyane peut exercer son droit de préemption. Les prix sont alors estimés à la date de l'arrêté de la préZAD.
- Sur les autres périmètres, le processus de vente reste le même que sur un périmètre hors OIN. Cependant nous vous conseillons de **contacter l'EPFA Guyane** dans un premier temps afin de savoir si votre terrain est susceptible d'intéresser un des futurs projets.

### **ZAD**

Zone d'aménagement différé

Elle vise à délimiter le périmètre de futures opérations d'aménagement et à lutter contre la spéculation foncière par la mise en œuvre du droit de préemption.